COMMUNE DE JUSSAC

délibération: D 2023 1 7

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 06 Mars 2023

présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 12

Votants: 17

simplifiée N°1

Présents: Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE

Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la

Anne

Objet: PLUi - AVIS **COMMUNE - Modification** N°1 et modification

Pouvoirs:

Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame GANE Cécile Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s): Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s): Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur **PRIVAT Jean**

(Can

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Dans le cadre des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, la CABA nous a notifié par courriel le 09 février 2023 :

- le projet de modification n°1 prescrite par arrêtés du Président n°2022-003 en date du 18 janvier 2022 et 2022-012 en date du 11 mars 2022

- le projet de modification simplifiée n°1 prescrite par arrêté du Président n°2022-002 en date du 18 janvier 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal et propose, qu'après consultation des projets, d'émettre un avis favorable à ces modifications avec réserve de prise en compte de la demande de modification pour le devenir d'une partie de la parcelle Al 369, actuellement en « secteur équipement », souhaité en « extension urbaine des centres villes, villages et hameaux » comme présenté lors de la séance de travail du 11/02/22 à 11h00, en présence du cabinet CITADIA, et par courrier à Monsieur le Président de la CABA en date du 12/08/2022.

Monsieur le Maire rappelle que cette modification est nécessaire pour la potentielle mise en peuvre d'un projet de béguinage dans le cadre du programme PVD.

Apres en avoir délibéré, le Conseil Muncipal , à l'unanimité des membres présents et représentés , décide:

- d'EMETTRE un AVIS FAVORABLE aux projets de modification n°1 et modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, AVEC RESERVE de prise en compte de la demande de modification décrite ci-dessus par Mr le Maire.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-François RODIER